

Pour citer cet article :

Sylvie POIDRAS-BOHARD, « Les prénoms en Franche-Comté à l'époque des Habsbourg ; aperçu général », *Franche-Bourgogne*, octobre 2022 ; <http://www.association-franche-bourgogne.com>

## **Les prénoms en Franche-Comté à l'époque des Habsbourg ; une recherche en cours**

par Sylvie POIDRAS-BOHARD  
doctorante en histoire moderne

D'abord unique, la dénomination, constituée du prénom lié au nom, apparut aux XIIe et XIIIe siècles. L'attribution d'un prénom à l'époque moderne s'inspirait des habitudes de la Réforme grégorienne qui en avait renforcé la valeur. Le nouveau-né était baptisé dans la Sainte Église romaine catholique et recevait son prénom lors de ce sacrement. Cet événement, considéré comme une deuxième naissance, était essentiel car il permettait à l'enfant d'accéder à son salut. De ce fait, les enfants décédés sans baptêmes ne recevaient pas de prénom et étaient destinés à errer dans les limbes, zone particulière qui n'était ni enfer, ni purgatoire ni paradis.

### ***Les prénoms et leur évolution***

Le choix des prénoms a évolué : alors que selon l'étude sur les chartes de l'abbaye de Saint-Claude au XIII<sup>e</sup> siècle, les prénoms dits germaniques (Guillaume, Gérard...) étaient portés par 70 % de la population masculine, cette catégorie remportait de moins en moins de succès. En effet, dès le XV<sup>e</sup> siècle, Besançon, Lausanne et Saint-Claude présentaient une très forte majorité de prénoms chrétiens (Nouveau Testament et Saints et Martyrs) attribués dans plus de 70 % de la population. Cet engouement était d'autant plus remarquable que ces prénoms étaient peu nombreux mais concentrés sur Jehan et Pierre. La tendance prénoms germaniques contre prénoms chrétiens a donc été bousculée entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Les prénoms chrétiens demeuraient préférés ensuite. Ainsi, les prénoms les plus attribués au XVI<sup>e</sup> siècle (à Mouthe, Nozeroy, Pontarlier, Saint-Claude) étaient Jehan, Pierre et Claude pour les hommes et les équivalentes en Clauda / Claudine, Pernette, et Jehanne chez les femmes. Certains prénoms dérivés se déclinaient sous des formes proches : Claudion, Perrin, Jehannot mais ce constat n'apparaissait uniquement lorsque l'individu était adulte, il s'agissait visiblement d'une évolution sociale, donc liée à l'usage. Même si les double-dénominations sont peu nombreuses (11 à 12 % à Saint-Claude et Besançon), elles se créaient très souvent à partir de prénoms très courants tels Jehan, Pierre et Claude à Saint-Claude.

Le deuxième prénom était celui d'un parrain ou d'une marraine. Cela permettait donc de combiner un prénom protecteur connu à celui d'un membre du parrainage. Parfois, les prénoms du parrain et de la marraine sont appairés. Les double-dénominations permettaient ainsi une plus grande liberté de choix de la dénomination. De plus, quelques prénoms locaux étaient valorisés et dominants. Ainsi l'aire de diffusion de Claude, en référence au saint dont les reliques étaient vénérées à Saint-Claude, le montre puisqu'il faisait partie des prénoms très marquants en Franche-Comté. À une échelle très locale, Simon et

son pendant Simone est le prénom phare à Mouthe en raison du prénom du fondateur du village Simon de Crépy.

Par ailleurs, certains prénoms gardaient une connotation géographique, traduisant vraisemblablement une origine de la famille. Ainsi, Anatoile était typique de la région de Salins, comme Bénigne du côté de Pontarlier, Renobert de Quingey, Desle de Luxeuil ou de Lure, Edme des con fins du duché de Bourgogne (vers Gray, Champlitte, Dijon), Thaurin dans la vallée du Saran (Gigny, Saint-Julien), Vaudre du côté de Luxeuil ou encore Désiré à Lons-le-Saunier. On trouvait également de nombreux Besançon à Morteau, quelques Oyona à Saint-Claude et des Mouthe à Mouthe.

### ***Contexte religieux et origine des prénoms***

L'intense réflexion religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle donna naissance à la Réforme protestante. Pour les protestants, l'attribution du prénom demeurait partie intégrante du baptême, cérémonie qui continua à faire partie des sacrements. La question du prénom se posa et les pasteurs Calvinistes demandèrent aux fidèles de choisir la dénomination de l'enfant dans les Écritures, composées de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais de rejeter les prénoms d'idoles (saints), les prénoms ridicules, les prénoms qui désignaient Dieu et les noms d'office ou même Chrétien. Les enfants de la religion réformée pouvaient donc porter un nombre plus important de prénoms que ceux de la religion romaine catholique puisque leurs parents puisaient davantage dans l'Ancien Testament que les Catholiques. Les prénoms de l'Ancien Testament au XVI<sup>e</sup> siècle apparaissaient ainsi davantage dans les registres paroissiaux des communes protestantes du Pays de Vaud telles Lausanne ou Orbe (en moyenne entre 23 et 25 % chez les baptisés et entre 8 et 12 % chez les baptisées) mais restaient malgré tout moins choisis que les prénoms de Nouveau Testament ou des saints et martyrs.

En réponse aux consignes Calvinistes, les décisions du Concile de Trente (1545-1563) limitèrent le nombre de parrains et marraines à deux personnes, insistèrent pour que le choix de prénom s'inspirât des prénoms du Nouveau Testament et surtout des saints et martyrs afin qu'ils puissent servir de modèle et de protecteur à l'enfant. Cela proscrivait alors les prénoms païens tels que les prénoms d'origine germanique sans liens religieux. En Franche-Comté, à cette même époque, les prénoms issus de l'Ancien Testament étaient rares (de 0 à 2% des populations étudiées).

### ***Langue et orthographe***

Les registres paroissiaux sont partout écrits en latin au XV<sup>e</sup> siècle mais les deux langues, français et latin, sont utilisées au XVI<sup>e</sup> siècle. Les traductions sont globalement assez simples : Claudius = Claude. L'orthographe proposée par les scribes variait énormément puisque celle-ci n'était pas encore fixée, c'est pourquoi Thieven se notait également Thievan ou Thievent.

La plupart des prénoms féminins étaient des prénoms masculins féminisés ainsi Pierre devient Pernette chez une femme. Même s'il existait plusieurs prénoms, de saintes, purement féminins telles Catherine, Marguerite, Anne, Marie ou Barbe, ils sont assez peu attribués. Quelques prénoms féminins quantitativement très rares pouvaient être valorisants

: Blanche ou Rose. L'équivalent masculin n'apparaissent pas. De nombreux prénoms mixtes, sans variation orthographique, existaient aussi : Claude, George, Anthoine, Nathoire, Anne, Lupicine en sont des exemples.

### ***Qui donne le prénom ?***

L'imposition du prénom se déroulait lors de la cérémonie du baptême en présence de l'officier du culte (curé ou vicaire), du père et de ceux (un ou les deux) qui étaient indiqués soit comme les « parrains et marraines » soit comme ceux « qui présentent l'enfant ». Le registre présente le prénom de l'enfant baptisé, l'identité du père, souvent de la mère puis celles des parrain et marraine. Lorsqu'une identité n'est pas notée, ce sont souvent celles de la mère ou de la marraine.

L'origine du choix du prénom variait selon les villages et villes mais la place du parrainage y est prépondérante. Selon que l'enfant est une fille ou un garçon, le prénom est issu du parrain ou de la marraine. Globalement, les baptisés portaient très majoritairement le prénom du parrain (environ 80%) alors que pour les petites filles le choix s'inspirait soit clairement du parrain (à Saint-Claude, Mouthe : 75%) soit de la marraine (Pontarlier, Nozeroy). L'orientation baptisé / parrain est beaucoup plus marquée chez les garçons que chez les filles pour lesquelles le prénom n'est pas toujours relié à une personne nommée au baptême. Ces cas permettent à quelques prénoms d'émerger telle Anne ou Marie (Nozeroy). Dans le cas d'une petite fille, le prénom du parrain était alors féminisé. Ainsi, lorsqu'un Regnaud donnait son prénom à une petite, cela se transformait en Regnauda ou bien plus communément une Jehanne avait Jehan pour parrain.

Enfin, les registres paroissiaux ne révèlent pas de prénoms typiques d'une famille, nous ne trouvons aucune lignée d'un même prénom, sauf de manière exceptionnelle : une mère se nommait Jehanne Francoise et sa fille Jehanne Gasparde à Saint-Claude en 1593. Le prénom Jehanne étant très commun, l'ajout d'un deuxième prénom lui permettait ici une distinction.

Dans quelques cas, à l'inverse, certains parents n'hésitaient pas, à utiliser plusieurs fois le même prénom. Ainsi, Claude Laurent, dans le Grandvaux en 1617, avaient deux enfants prénommés Claude. Nicole Bonvalot, à Besançon, donna le prénom Marguerite à deux de ses filles, en 1516 et en 1525, les deux ayant vécu longtemps. À Petite-Chaux, près de Mouthe, Benoît Poulin et sa femme Pernette Breson élevaient trois enfants : « qui s'appelle tous trois Pierre, l'un âgée de 7, l'autre 5 et le troisième âgée de 4 ans ».